



UVREZ LA !

Déclaration préalable de SUD Éducation CAPD Unique des Instituteurs et Professeurs des Ecoles du Département de l'Hérault

Réunion du 29 août 2019

Monsieur le Directeur Académique,

L'année scolaire 2018-2019 s'est achevée sur une mobilisation d'une ampleur inédite dans l'éducation, autour de la grève des examens et de la rétention de notes. Elle a été le point d'orgue d'une mobilisation tout au long de l'année scolaire :

- contre la réforme du lycée professionnel en septembre,
- contre les réformes des lycées et Parcoursup en hiver,
- et bien sûr la mobilisation massive, en particulier dans le premier degré, contre la loi Blanquer au printemps.

Si les enseignant-es du premier degré ont usé de toutes les modalités d'actions à leur disposition, notamment la grève, pour dénoncer une énième réforme qui vise sans le dire l'économie budgétaire et la caporalisation de la profession au détriment des missions de service public, le ministre et son institution ont agi en franchissant sans scrupule ce que nous considérons comme la ligne jaune du respect et de la légalité.

Nous ressentons un profond mépris de la part de Jean-Michel Blanquer pour le travail des personnels, avec des effets de communication auprès des grands médias à l'occasion de la grève pendant les examens du baccalauréat.

Vos propres décisions à l'encontre des enseignant-es de CP-CE1 n'ayant pas fait passer les évaluations nationales ont été mises en oeuvre dans le cadre d'un calendrier surprenant, et qui nous semble être dans une approche pour le moins éloignée du « dialogue » et de la « confiance » dont le Ministre nous rebat les oreilles depuis deux ans :

- intimider les enseignant-es en envoyant les IEN dans les écoles lors des tous derniers jours de l'année scolaire ;
- menacer les équipes enseignantes de ne pas valider l'organisation pédagogique de leurs écoles ;
- et finalement adresser pendant les vacances un courrier en recommandé avec accusé de réception annonçant le retrait d'un trentième pour service non fait ;

Nous tenons à rappeler ici que pour l'année 2018-2019, les évaluations nationales n'ont fait l'objet d'aucun texte officiel : loi, circulaire, règlement qui les aurait rendues obligatoires. Les enseignant-es avaient donc toute latitude pour s'en emparer, ou non, dans le strict respect de leurs obligations de service.

Nous estimons ainsi ces démarches dénuées de fondement. Elles révèlent malheureusement par

contre, à notre sens, votre volonté, dans la droite ligne du ministre actuel, de mettre au pas et d'intimider celles et ceux qui tenteraient de suivre une voie autre que celle de la course aux évaluations et de la mise en concurrence des élèves, des écoles et des enseignant-es portée par Jean-Michel Blanquer.

Aussi, les annonces faites par le ministère pour répondre à la colère de la profession sont inadaptées :

- L'augmentation de la prime REP+, pour les enseignant-es et les IEN, ne répond pas à l'exigence revendiquée par la majorité de la profession : **augmentation des SALAIRES !**
- La diminution du nombre de postes alloués aux décharges syndicales, ainsi que le remaniement profond des instances, les vidant ainsi de toute utilité pour la profession, ne répondent pas à l'exigence portée par de plus en plus d'agent-es d'une plus grande **transparence dans la gestion des carrières**.
- Les pistes de travail pour la réforme des retraites ne répondent pas aux questionnements de plus en plus inquiets de la profession : après une **carrière dévalorisée**, une fonction de cadre A **sous-payée**, une **retraite encore plus diminuée ???**

Pour conclure, Monsieur le Directeur Académique, ce que vous ordonne, par écrit, votre supérieur hiérarchique : vous l'appliquez. Soit.

En faire plus, bien plus, est ressenti douloureusement par la profession, et engage votre responsabilité dans la rupture de confiance entre agent-es et institution.